



Points forts : Formation privilégiant la mise en pratique : exercices et mises en situation

Formateur faisant bénéficier aux apprenants de son expérience terrain.

Objectifs

- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident.
 - Être capable de mettre en œuvre des actions de prévention dans son entreprise.
- Article R 4224.15 du Code du Travail Circulaire CNAMTS 32/2010

Programme

► Réaliser une protection adaptée (Rappel)

- L'alerte aux populations
- Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.

► Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- Reconnaître la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Associer au(x) signe(s) le(s) résultat(s) à atteindre et le(s) prioriser

► Faire alerter ou alerter

► Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

- À l'issue de l'examen, déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s),

- Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée,
- Vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés

► Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention

► Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Chaque module est représenté en cas concrets simulés pour évaluer la remise à niveau des gestes.

Démarche pédagogique

Programme validé par la CARSAT et l'INRS.

Chaque module est représenté par des cas concrets pour évaluer les capacités d'apprentissage des gestes.

Formateur sélectionné par le CEPPIC pour ses compétences techniques et son expérience significative, tant sur le sujet traité qu'en matière de pédagogie.

Public

Toute personne ayant suivi préalablement le stage « Sauveteur Secouriste du Travail ».

Groupe de 4 personnes minimum et 10 personnes maximum.

Prérequis

Posséder le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. Validité : 24 Mois

Modalités d'évaluation

Evaluation certificative suivant des critères définis par l'INRS. Fiche d'évaluation de la formation en fin de stage.

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (si réussite à l'évaluation) valable 24 mois.

Evaluation des acquis tout au long de la formation avec des exercices pratiques et des quizz.

Chaque participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

5 453 personnes formées en 2022

Dates de session

Voir notre calendrier



194, rue de la Ronce
76230 ISNEAUVILLE



www.ceppic.fr



Toutes nos formations
sont réalisables
sur mesure en
intra-entreprise

CONTACT

Sandrine HERLEN

02.35.59.44.12

sandrine.herlen@ceppic.fr